

Compte rendu de la séance du 13 décembre 2018

Secrétaire(s) de la séance:

Didier PONTON

Ordre du jour:

Délibérations:

Remboursement de caution à M Imbert

Maintenance PAC

Indemnités du Maire et des Adjointes

Décision modificative

Remboursement de caution à M IMBERT Franck (DE_2018_061)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M IMBERT Franck a libéré le logement situé à Ciron, 55 bis route nationale, le 01 décembre 2018.

L'état des lieux réalisé le 06 décembre 2018 n'a révélé aucune dégradation, il propose de lui rendre la totalité de la caution soit 360€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de reverser l'intégralité de la caution soit 360€.

Maintenance PAC 2 rue Eglise St Georges (DE_2018_062)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat pour la maintenance annuelle de la pompe à chaleur du logement situé 2 rue de l'Église Saint Georges a été revue à la baisse, il y a donc lieu de répercuter cette baisse sur le montant des charges mensuelles du locataire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à 15€ mensuels les charges correspondant à la maintenance de la Pompe à Chaleur du logement .

Indemnités du Maire et des Adjointes (DE_2018_063)

Monsieur le Maire rappelle que si les finances de la commune sont saines, des difficultés sont arrivées au cours de l'année 2018:

- baisse des dotations de l'État de 2 300€, entre 2008 et 2018, les dotations sont passées de 115 100€ à 56 700€.

- les demandes de subvention faites dans le cadre de la DETR et du DSIL n'ont pas donné les résultats prévus au budget:

DETR	150 000€	au lieu de 180 000€
DSIL	0	au lieu de 120 000€

D'autre part, nous ne savons pas comment sera compensée la taxe d'habitation avec ou non une indexation sur l'inflation.

IL rappelle également que 2019 verra la réalisation du réaménagement de la traverse de CIRON avec un coût d'environ 640 000€HT.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire propose de suspendre en 2019 le versement des indemnités du maire et des adjoints.

Après délibération, le conseil municipal accepte par 7 voix pour et 4 contre, la proposition du maire:

les indemnités du maire et des adjoints ne seront pas versées de janvier à décembre 2019

DM remboursement de caution (DE 2018 064)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire un virement de crédit pour rembourser la caution à M Imbert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'effectuer les virements de crédits suivants:

Dépenses	article 165	360€
Recettes	article 165	350€
	article 1326	10€

DM- écritures régularisation (DE 2019 001)

Monsieur le Maire informe le conseil que pour effectuer les écritures de régularisation de la fiscalité locale proposées par le trésor public il ya lieu de prévoir un virement de crédit.

Après en avoir délibéré le conseil décide d'effectuer le virement de crédit suivant:

6475:	- 84€
7391172	+ 84€